Le Proche-Orient du début du XXème siècle à 1918

De la tutelle ottomane à la tutelle européenne.

Le terme de Proche-Orient appelle une définition : alors qu'on parle au XIXème siècle en France de « Question d'Orient » pour désigner les affaires qui concernent les possessions de l'Empire Ottoman, **la notion de Proche-Orient apparaît dans le vocabulaire français à partir de la fin du XIXème siècle par opposition à celle d' «Extrême-Orient »** qui désigne désormais la Chine, le Japon, et l'Asie Pacifique où les Européens se sont implantés. Les Britanniques parlent eux de *Middle East* , ou Moyen-Orient, pour désigner une zone géopolitique essentielle pour leurs intérêts, comprise entre l'Egypte et les Indes.
Au début du XXème siècle, les pays arabes du Proche-Orient sont intégrés depuis des siècles dans l'Empire ottoman, dont le cœur est l'actuelle Turquie (ou Anatolie) et qui est également composé d'une partie européenne balkanique en voie de décomposition. L' « homme malade de l'Europe » , selon le terme du tsar Nicolas II, connaît depuis la seconde moitié du XIXème siècle des difficultés politiques et économiques, qui encouragent les Occidentaux à y faire valoir leurs convoitises. Peut-on dire que cette « Question d'Orient » déclenche la première guerre mondiale ?
Au début du XXème siècle, le Proche-Orient est une région économiquement dominée par les puissances européennes qui rivalisent pour le mettre en coupe réglée. Toutefois, ces rivalités restent maîtrisées par les accords économiques et la diplomatie. C'est plutôt la Grande Guerre qui précipite la décomposition de l'Empire et son dépeçage par les Alliés.

I. Le Proche-Orient arabe sous tutelle ottomane.

I.1. Un espace marqué par la diversité géographique.

• Bien que la définition géographique fluctue selon les auteurs, on peut s'accorder aujourd'hui à considérer que le Proche-Orient englobe d'une part les pays arabes du *Machrek* (Levant) jusqu'à l'Egypte, c'est-à-dire la région de la péninsule arabique et du Golfe (Arabie Saoudite, Yémen du Nord et du Sud, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Bahrein, Koweit), le Croissant fertile (Irak, Syrie, Liban, Palestine, Israël après 1948), et d'autre part quelques pays non arabes mais musulmans qui sont des acteurs essentiels du destin de la région : l'Iran et la Turquie.
Les limites de la définition du Proche-Orient restent toutefois mouvantes : des pays africains qui n'y appartiennent pas, tels le Soudan, la Somalie, voire l'Ethiopie, jouent aujourd'hui un rôle géopolitique non négligeable dans la région. Le Pakistan et l'Afghanistan

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.

Fiche de connaissances
Le Proche-Orient (1900-1918)

n'appartiennent pas non plus au Proche-Orient mais sont des acteurs essentiels du « Grand Jeu » qui s'y joue, selon le terme d'Henry Laurens. La notion de Proche-Orient exclut en revanche les pays du *Maghreb* (Couchant).

• Le Proche-Orient est marqué par la diversité physique. Celle-ci recoupe une complexe mosaïque humaine et contribue à l'imbrication des religions.
Le trait dominant est la place prépondérante du désert et l'aridité, sauf au sud de la péninsule arabique, en «Arabie heureuse » où se situe le Yémen et les émirats bien pourvus en sources, où le désert est ponctué d'oasis, et surtout dans une zone côtière étroite le long de la Méditerranée qui se prolonge et s'élargit jusqu'à rejoindre les vallées du Tigre et de l'Euphrate. C'est le « croissant fertile » dans lequel les pluies ou l'eau de fleuves puissants, mais également dévastateurs, permettent une agriculture irriguée. Cette région est également montagneuse : la montagne syrienne et libanaise s'élève jusqu'à près de 3 000 m. Les fleuves sont puissants : le Tigre et l'Euphrate ont des crues redoutables. A l'Ouest, l'Egypte est différente de la Mésopotamie : les cultures s'organisent aux abords du Nil, la campagne est mise en valeur partout, tandis qu'en Irak, l'agriculture est plus sporadique.
Il y a toutefois des points communs dans tout le Proche-Orient : l'importance des cités, d'une part (Damas, Le Caire, Alexandrie, Bagdad). Le poids des nomades d'autre part, regroupés en tribus sous l'autorité de chefs qui ont une conception de l'islam souvent rigoriste et sectaire. En 1916, un bon nombre de ces tribus sont en voie de sédentarisation. Enfin, la place particulière de la montagne. Le Jebel Ansarié au Nord-ouest de la Syrie qui est le refuge de la minorité alaouite,ou la montagne libanaise qui accueille entre autres minorités les Druzes, sont longtemps des lieux de repli pour les minorités indésirables pour les pouvoirs en place .

I.2. Un espace multiethnique et multiconfessionnel.

• **Depuis le XVIème siècle, presque tous les pays de langue arabe sont intégrés à l'Empire ottoman**, excepté le Maroc, le Soudan, et une partie de l'Arabie rétive à son pouvoir. L'Empire ottoman est la seule entité politique qui parvient à regrouper la plupart des Arabes dans une structure très vaste comprenant le Proche-Orient et une partie européenne balkanique .
Au début du XX^{e} siècle, plusieurs régions arabes échappent au contrôle ottoman : le Yémen, où règnent des imams chiites ; La Mecque, autonome sous suzeraineté ottomane, dont Hussein, chef de la dynastie hachémite, est le *cherif* (chef temporel et spirituel) ; un petit royaume saoudien du désert, né de l'alliance au XVIIIème siècle entre un chef tribal, Muhammad Ibn Saoud et un prédicateur islamiste aux idées radicales, Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhab ; enfin l'Egypte, qui a été au XIXè une monarchie moderne, juridiquement soumise à l'Empire ottoman mais en réalité quasiment autonome. Le gouvernement égyptien s'est endetté et est tombé sous le contrôle de ses créanciers européens. Après une révolte, l'Egypte est devenue un protectorat britannique, officieux d'abord en 1882 ("*the Veiled Protectorate*"), puis formalisé en 1914. Les autres provinces arabes sont encore sous la tutelle de l'Empire ottoman en 1916.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

• **Le Proche-Orient du début du XXème siècle est une mosaïque de peuples**. Les Arabes, originaires de la péninsule arabique et du désert syro-mésopotamien, constituent la majorité de la population. A côté des populations arabophones, on trouve des populations de langue kurde aux confins de l'Iran, de l'Irak et de la Turquie, ainsi qu'en Syrie, des Arméniens en Syrie et au Liban, des Turcs en Syrie et au Nord Liban.

• Bien que la religion officielle de l'Empire ottoman soit l'islam sunnite, le Proche-Orient est également une **mosaïque religieuse et confessionnelle**. Les principales minorités musulmanes sont les chiites, fortement implantés en Iran, mais qu'on trouve en Irak, au Liban, et au Yémen, les Wahhabites dans la péninsule Arabique, les Alaouites et les Druzes en Syrie et au Mont-Liban, les Kharidjites (ultra-minoritaires) à Oman. Ces minorités musulmanes sont fréquemment persécutées par le gouvernement de l'Empire ottoman.
Les Arabes ne sont pas tous musulmans et les musulmans ne sont pas tous arabes. Ni les Turcs ni les Iraniens ne sont arabes, mais ils sont musulmans. A l'inverse, le Proche-Orient comprend des minorités chrétiennes arabes. Elles sont anciennement implantées et arabisées comme les Coptes en Egypte, les chrétiens maronites du Liban, les Grecs Orthodoxes de Syrie. Certaines minorités chrétiennes ne sont pas arabisées : les Assyriens en Irak, les Arméniens en Anatolie.
Il faut également faire place à l'ancienne communauté juive du Proche-Orient, le *Yichouv*, formé de composantes sépharades et ashkhénazes, présente depuis le XVème siècle dans le Croissant Fertile, en Egypte, en Irak et au Yémen.

I.3. Un pouvoir ottoman affaibli, qui tente sans succès de se réformer.

• Le pouvoir est aux mains d'un sultan issu de la dynastie d'Osman, Mehmet V. Il exerce une autorité particulière sur le monde de l'islam, un magistère spirituel sur les Croyants. C'est lui qui organise et contrôle le pèlerinage annuel vers les sanctuaires de La Mecque et de Médine, les Lieux Saints, Jérusalem et Hébron, ce qui lui confère un prestige inégalé auprès des musulmans du monde entier.

• **Le gouvernement impérial, dit la « Sublime Porte », est un système décentralisé et souple**, qui se rapproche d'une sorte de «Commonwealth des provinces arabes de l'empire ». Des gouverneurs ou pachas exercent l'autorité du sultan sur des provinces appelées *vilayet*, elles-mêmes divisées en *sandjaks*. Seule l'Egypte, Etat anciennement constitué, échappe à ce quadrillage. Deux territoires, Jérusalem et le Mont-Liban, ont un statut particulier : Jérusalem, zone de tensions, dépend directement du sultan, et le Mont-Liban jouit d'un statut autonome.
L'Empire ottoman s'était dans le passé tolérant face aux minorités religieuses non musulmanes, leur conférant un statut particulier de « communautés » ou *millets*. A partir du milieu du XIXème siècle, ces communautés ont une égalité de droits et de devoirs devant la loi et font leur service militaire comme les musulmans. Signe de prospérité, la population

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 5 pages.

Fiche de connaissances

Le Proche-Orient (1900-1918)

chrétienne et juive augmente sous la domination ottomane pour parvenir à 20 % de chrétiens et 2 % de Juifs au début du XXème siècle.

• **L'Empire ottoman se trouve confronté à la nécessité de se moderniser face à la poussée européenne**. C'est ainsi que naît un mouvement modernisateur, nationaliste et autoritaire, celui des Jeunes Turcs. Composé des « couches nouvelles » ottomanes, fonctionnaires et officiers qui sont directement le produit du système scolaire moderne, le mouvement Jeune Turc naît de l'opposition libérale et de la volonté de rattraper la modernité occidentale. Fortement nationaliste et laïc, il compte enrayer le déclin de l'Empire en construisant un Etat moderne et centralisateur. En 1907, est fondé le *Comité Union et Progrès*, qui exerce la réalité des pouvoirs à la place du sultan Mehmet V. Certaines mesures témoignent d'une volonté de modernisation remarquable, qui sera reprise par Mustapha Kémal sous la République. Les Jeunes Turcs exigent l'occidentalisation du vêtement, et oeuvrent à l'émancipation de la femme. Les filles peuvent entrer dans l'enseignement secondaire et à l'Université.
Mais les Jeunes Turcs organisent aussi le génocide arménien dans le but de se débarrasser de cette minorité encombrante. Les Arméniens chrétiens constituent en effet depuis longtemps une pomme de discorde entre l'Empire ottoman et la Russie qui prétend s'ingérer dans ses affaires pour protéger ce peuple orthodoxe. Ils sont considérés comme un peuple comploteur et inassimilable. Entre avril 1915 et juillet 1916, la communauté arménienne de l'Empire ottoman est liquidée physiquement. Ce génocide, planifié et exécuté sur ordre du *Comité Union et Progrès*, élimine les deux tiers de la communauté, soit environ deux millions de personnes.

II. Une région dominée par les intérêts européens.

II.1. Une présence politique et économique occidentale ancienne :

• **Depuis le XVIème siècle, les relations entre les Européens et la Porte sont régies par des traités, les Capitulations,** que Soliman le Magnifique a accordés d'abord en 1534 à François Ier. Ces concessions traditionnelles du sultan accordent une immunité aux Occidentaux vivant dans l'Empire. Les Capitulations réglementent le commerce entre les Européens et l'Empire : elles octroient des privilèges aux marchands - droit de pavillon, exemptions douanières - et les placent sous l'autorité judiciaire des consuls. Mais ceux-ci s'appuient sur ce privilège pour protéger des communautés non musulmanes et urbaines. Les peuples ainsi protégés et soumis à un régime juridique différent du régime ottoman deviennent en quelque sorte, par une perversion du système, des ressortissants des puissances occidentales dont le sort est indépendant de la Porte.
Le XIXème siècle a vu s'étendre le système des capitulations ainsi qu'une intervention européenne de plus en plus marquée. Les privilégiés des capitulations sont exemptés d'impôt, refusent l'autorité de l'Etat ottoman et revendiquent des dommages et intérêts en cas de conflit avec l'Etat. Ils en appellent au consul du pays « protecteur », qui encourage

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.